

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2022-AG-058

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION L'IMPLANTATION DE POTEAUX AVENUE DE VERDUN POUR PERMETTRE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU CHANTIER SITUÉ AU 110 AVENUE DE VERDUN

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et R 417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'implantation de 9 poteaux Avenue de Verdun pour permettre l'alimentation électrique du chantier situé au 110 avenue de Verdun, à compter du 26 juillet 2022,

ARRÊTE :

ARTICLE 1° - Autorise, à compter du mardi 26 juillet 2022, l'implantation de 9 poteaux Avenue de Verdun pour permettre l'alimentation électrique du chantier situé au 110 avenue de Verdun.

ARTICLE 2° - Monsieur le Maire d'Égly et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly

Certifié exécutoire compte tenu
de la Publication le 20 juillet 2022



Le Maire d'Égly

Édouard MATT

Fait à Égly, le 20 juillet 2022



Le Maire d'Égly

Édouard MATT